- Conférence des Maires | PETR Garrigues et Costières de Nîmes -

Plénière

Accompagnements financiers des projets cyclables

- Vélo Loisir Provence -

VÉLO LOISIR PROVENCE

Vélo & Mobilités

Vélo Loisir Provence

VÉLO LOISIR PROVENCE

Plénière : Accompagnements financiers des projets cyclables

Intervenante :
Sophie BELLIN - Chargée de projets cyclables, coordinatrice ViaRhôna SUD
Mail : sophie.bellin@veloloisirprovence.com
Tél : 06 38 21 81 11

Synthèse :
Présentation des financements liés aux projets cyclables : Etat, ADEME, Région Occitanie, Département du Gard. Explication des conditions d'éligibilité, des subtilités et des taux d'intervention.

« Développer le vélotourisme » ADEME

Vélo & Mobilités

Volet 1 : Soutenir le déploiement de la marque « Accueil Vélo© »

Période de validité : dépôt dossier **avant 31/12/2024**

Taux d'intervention : **jusqu'à 55% du montant HT**

DEPENSES ELIGIBLES	Montant plafond
Arceaux vélo	Jusqu'à 150 € HT
Abri avec toit comprenant des supports d'attaches libre d'accès	250€
Support d'attache libre accès, équipé pour la recharge de VAE	850€
Stationnement sécurisé (consigne individuelle ou collective)	350€
Consigne à bagages avec ou sans possibilités de recharges	100€
Forfait **installation** d'une recharge électrique au sein d'une consigne	850€

Bénéficiaires :

- Offices de tourisme
- Sites touristiques
- Collectivités territoriales dès lors qu'elles gèrent un des établissements cités ci-dessus.

Plus d'infos : https://developper-velotourisme.ademe.fr/

« Développer le vélotourisme » ADEME

Vélo & Mobilités

Volet 2 : Inciter à l'implantation des aires de services le long des itinéraires inscrits dans un schéma national / régional / départemental

Période de validité : dépôt dossier **avant 31/12/2024**

Taux d'intervention : **jusqu'à 55% du montant HT**

Conditions d'éligibilité :

- **Aire de services complète** visible depuis un itinéraire inscrit au schéma ou à moins de 200 mètres avec une signalétique (**4 équipements attendus : table de pique-nique, toilettes, point d'eau, stationnements et obligatoirement de la végétalisation**)

- **Aire de services partielle** (pour compléter une aire existante visible depuis un itinéraire inscrit au schéma ou à moins de 200 mètres avec une signalétique)

- **Equipements additionnels** (borne de gonflage, borne d'auto-réparation, consigne sécurisée)

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et haltes fluviales

Plus d'infos : https://developper-velotourisme.ademe.fr/

« Développer le vélotourisme » ADEME

Vélo & Mobilités

Volet 3 : Permettre la réalisation d'études

Période de validité : dépôt dossier **avant 31/12/2024**

Taux d'intervention : **70% du montant HT**
Plafond de 35 000 € par étude

Dépenses éligibles, études qui portent sur :

✓Améliorer la **mise en sécurité des itinéraires** existants

✓Renforcer l'attractivité des véloroutes existantes
(dont états des lieux des services et équipements)

✓Accélérer la réalisation des tronçons identifiés au schéma National et Régional

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales / structure représentant un comité d'itinéraire

Plus d'infos : https://developper-velotourisme.ademe.fr/

Programme CEE AVELO3 ADEME

Vélo & Mobilités

Développer le système vélo dans les territoires – 2è relevé

Objectifs : Accompagner 350 territoires lauréats, dont 50 Départements et Régions, dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables.

2ème relevé non démarré pour le moment

Taux d'intervention : **50% du montant HT**
Plafond de 100 000 € par axe (sauf Axe 4), minimum de 20 000€

Dépenses éligibles / 4 axes :

- ✓Financement d'études
- ✓Expérimentation de services vélo : location, atelier de réparation, Maison du vélo, vélo-école…
- ✓Animation et promotion : évènements (Mai à vélo, Ateliers de remise en selle, journée sans voiture…) , campagne de communication…
- ✓Recrutement de chargé(e)s de mission vélo / mobilités actives (contractuel) sur budget ADEME (hors financement CEE)

Bénéficiaires :

- Toutes les collectivités territoriales sauf celles ayant bénéficié des programmes AVELO 1 / 2 et 3 (1er relevé)

Plus d'infos : aapavelo3@ademe.fr

Vélo & Mobilités

Programme ALVEOLE + FUB

Période de validité : **2022 - 2024**

Taux d'intervention : **jusqu'à 40% de co-financements**

Montant plafond des travaux :

- Jusqu'à 1200 € HT / emplacement pour une consigne sécurisée avec supports d'attache.
- Jusqu'à 650 € pour un abri incluant les supports d'attaches
- Jusqu'à 80 € pour des supports dans un local existant.

Conditions d'éligibilité :

- **Emplacements sécurisés, abrités, éclairés**, séparés des véhicules motorisés, fonctionnels et spacieux
- **Support** qui doit permettre la sécurisation d'un vélo avec antivol de type « u » (pinces-roues non éligibles)
  Demande de devis auprès de fournisseurs référencés

Le programme prend en charge la réhabilitation de locaux existants (remplacement des pince-roues par des arceaux par exemple, etc.)

Bénéficiaires :

- Espaces et sites publics (Collectivités territoriales dont communes et EPCI, Administrations publiques)
- Gares et pôles d'intermodalité
- Copropriétés privées à usage d'habitation, habitat social
- Etablissements scolaires
- Espaces pour livreurs à vélo

Plus d'infos : https://alveoleplus.fr/

Vélo & Mobilités

Plan Rhône-Saône

Stratégie interrégionale d'aménagement durable des territoires autour du Rhône et de la Saône, définie sur la période 2005-2025 :

- Regroupe les acteurs du Rhône : Régions, Etat, CNR, EDF, l'agence de l'eau, VNF
- Prend en compte l'ensemble des enjeux de ce fleuve
- S'appuie sur deux programmes interrégionaux de financement de projets : CPIER Rhône-Saône 2021-2027 et le Programme Opérationnel Interrégional (POI)

Le CPIER 2021-2027 se compose de 7 volets thématiques dont le volet 4 : Développer un tourisme durable au profit des territoires le long de l'axe.

ORGANISMES ELIGIBLES

- Collectivités, Offices du tourisme , Associations

AIDE CUMULABLE AVEC D'AUTRES FINANCEMENTS

- Co-Financements multiples possibles selon thématiques et dispositifs des partenaires (FNADT, FEDER…)

BUDGET MOBILISABLE :

Etat (FNADT) : 8,5M€ / BFC : 3,65€ / Occitanie : au cas par cas / RSUD : 2,3 M€ / CNR 13,4 M€ / EDF : 2,2 M€ / FEDER : 7,01 M€

OPERATIONS ELIGIBLES

Volet 4 : Développer un tourisme durable au profit des territoires le long de l'axe

- contribuent à la **transition écologique des activités touristiques** sur le Rhône et la Saône (motorisation décarbonée et innovation, bornes électriques, intermodalité, tourisme de croisière acceptable).

- participent au **développement économique local** par le recours aux circuits courts et la valorisation de produits locaux, par la promotion des images de marque des véloroutes, la mise en valeur du patrimoine local, la diversification des offres de croisière, le développement des activités fluvestres et mixtes, l'aménagement des voies navigables pour les activités de loisirs.

- améliorent la **capacité et la qualité des infrastructures et services d'accueil des bateaux et vélos** par la finalisation des itinéraires cyclables et l'irrigation des territoires adjacents aux grands axes (dont ViaRhôna), par le **développement des services** des voies cyclables en lien avec l'économie locale, le développement et dimensionnement des appontements, les infrastructures d'accueil des croisiéristes, les services à terre et la création d'une plateforme numérique dédiée au tourisme fluvial et fluvestre.

- contribuent à structurer la **gouvernance à différentes échelles** et soutiennent l'animation par le soutien aux comités d'itinéraire, les démarches territoriales, les liens entre la filière paquebots fluviaux et les territoires.

Vélo & Mobilités

Plan Rhône-Saône

QUELQUES EXEMPLES

- Réalisation de deux cartes de tronçon ViaRhôna
- Coordination et animation du tronçon ViaRhôna Sud d'Avignon à la mer
- VIARHÔNA - Lamotte du Rhône – Avignon - PHASE 3
- SUN E BIKE : Création de nouveaux sites d'accueil et de location de VAE en PACA et Occitanie
- Aménagement d'une voie cyclable pour relier la ViaRhôna à Villeneuve lez Avignon
- Aménagement de pontons sur canal du Rhône à Sète (tranche 1)
- Elaboration d'une stratégie pour le développement de l'offre touristique et de loisirs fluviale et fluvestre sur le canal du Rhône à Sète
- ViaRhôna port de Beaucaire au port de Bellegarde

👉 En savoir plus : https://www.plan-rhone.fr/dispositifs/tourisme-et-patrimoine-354.html

Vélo & Mobilités

Le Fonds Mobilités actives

Appel à projets « aménagements cyclables » - <u>En attente du 8ème AAP</u>

Soutenir les maîtres d'ouvrage dans la **réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés** et la **résorption de discontinuités** d'itinéraires.

🎯 Ouvert à toutes les collectivités, **dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire** et qu'il respecte les recommandations élaborées par le Cerema.
Cumulable avec aides régionales et départementales (plafond de 80% d'aides)

Ouverture probable fin novembre 2024 - Clôture mars 2025

Les appels à programmes « territoires cyclables »

Accompagner dans la durée **quelques territoires peu ou moyennement denses** pour **accélérer la réalisation des itinéraires structurants prévus par leur schéma directeur cyclable**.

Faire de ces territoires des **démonstrateurs de politiques cyclables** auprès des collectivités voisines.

🗓️ **Un second appel à programmes devrait être lancé fin avril – début mai 2024.**

👉 En savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-mobilites-actives

Contact
Hervé DITCHI | DREAL Occitanie herve.ditchi@developpement-durable.gouv.fr

Vélo & Mobilités

Fonds Vert

Ingénierie

- L'objectif de cette mesure est d'apporter une aide en ingénierie d'animation et de planification pour accélérer la transition écologique et aider les porteurs de projets.
- Les projets éligibles sont le cofinancement d'études ou de conseils menés par des organismes publics locaux (ATD, agences d'urbanisme, CAUE...), d'autres opérateurs publics (AE, Cerema...) ou des prestataires.
- Contributions du CEREMA et de la Banque des Territoires en appui à l'ingénierie.
- Voir le cahier d'accompagnement sur Aides-Territoires

→ **Exemples de projets acceptés dans le Gard en 2023** : étude sur les mobilités et le stationnement, audit énergétique des bâtiments intercommunaux, cadastre solaire, élaboration d'une stratégie de transition écologique.

Fonds Vert

Vélo & Mobilités

Comment solliciter le Fonds Vert :

- Prendre contact avec la DDTM avant dépôt (Mesure relevant du préfet de département, instruction DDTM).
- Opération mature.
- Dépôt des demandes au fil de l'eau toute l'année sur Démarches Simplifiées via la plateforme Aides Territoires.
- Demandes à faire avant le début de la signature des marchés de maîtrise d'oeuvre et de travaux.

Contact Fonds Vert à la DDTM pour la mesure Ingénierie : marc.ramy@gard.gouv.fr

Vélo & Mobilités

Région Occitanie

Dispositif régional des aménagements cyclables en faveur du Vélo du quotidien et du Tourisme à vélo

- Nouveaux Règlements d'intervention / CP 5 avril 2024 - Extraits -

POUR UN GREEN NEW DEAL
PACTE VERT
EN OCCITANIE

Mission Vélo : Fabrice GOUZE / Christèle BURGHARD

Les transports de Ma Région

Vélo & Mobilités

Région Occitanie

Nouveaux règlements d'intervention : Vélo du quotidien et Tourisme à vélo

Un socle commun aux 2 règlements (Vélo du quotidien / Tourisme à vélo):

- **Logique d'intervention** : répondre à des besoins de mobilité avérés (déplacements DT/DE, de proximité) ou s'inscrire dans le Schéma régional des véloroutes et voies vertes à vocation cyclotouristique
- **Priorité aux itinéraires sécurisés** en **site propre** (piste cyclable, voie verte)
- **Qualité de l'aménagement** : infrastructures suffisamment larges, revêtement routier confortable et pérenne (recommandations du CEREMA)
- **Continuité de l'itinéraire cyclable** afin de ne pas subventionner de tronçons isolés
- **Décentralisation du choix précis du tracé** laissé aux MO et acteurs locaux dans le respect des critères de soutien
- **Prise en compte des ouvrages d'art.**

Des périmètres d'intervention et un soutien financier propres aux types de liaison : *cf. diapositives suivantes*

Région Occitanie

Vélo & Mobilités

Nouveaux règlements d'intervention en faveur du Vélo du quotidien (1/1)

Taux d'intervention REGION pour les aménagements cyclables du quotidien avec un plafonnement de l'aide régionale à 120 000€/km :

	Liaison cyclable entre 2 communes et plus	Liaison cyclable en interconnexion avec des-équipements d'intérêts régionaux et des établissements scolaires	Liaison cyclable intra-communale de proximité
Au sein d'un périmètre* **ayant la compétence** AOM (Nîmes Métropole)	**10%**	**10%**	**0%**
Au sein d'un périmètre* **n'ayant pas la compétence** AOM (CCBTA)	**30%**	**30% + 10%****	**30%**

(pour les liaisons à cheval sur 2 ou plusieurs périmètres, le soutien régional sera fonction des taux applicables sur chacune des sections)*
*(** le bonus ne porte que des projets cyclables de rabattement vers les établissements scolaires)*

Les ouvrages d'art : **10% des dépenses éligibles avec un plafonnement de l'aide régionale à 400 000 €.**

Région Occitanie

Vélo & Mobilités

Nouveaux règlements d'intervention en faveur du Tourisme à vélo / véloroutes et voies vertes (1/2)

Les taux d'intervention :

- **30% des dépenses éligibles** avec un plafonnement de l'aide régionale à **120 000€/km** pour les voies vertes et pistes cyclables et à **2 000 €/km** pour les véloroutes.

Les ouvrages d'art : **10% des dépenses éligibles avec un plafonnement de l'aide régionale à 400 000 €.**

Rappel :

- Le **Schéma régional des véloroutes et voies vertes à vocation cyclotouristique** demeure le support de l'intervention régionale.

- **Soutien possible aux liaisons attenantes à l'itinéraire cyclable principal** (diverticules / Max 5 km) pour rejoindre site patrimonial, cœur de village, plage / plan d'eau…

Les transports de Ma Région

Vélo & Mobilités

Réseau de véloroutes et de voies vertes d'intérêt régional à vocation cyclotouristique

PETR GARRIGUES ET COSTIÈRES DE NÎMES

Nouveaux règlements d'intervention en faveur du Tourisme à vélo / véloroutes et voies vertes (2/2)

liO Les transports de Ma Région

Région Occitanie

Vélo & Mobilités

Pour des informations complémentaires :

- **CYCLOTOURISME** :

  Nathalie ROZAR | Chargée de mission

  nathalie.rozar@laregion.fr

- **VELO DU QUOTIDIEN**

  Annabelle GAGNEBIEN | Chargée de mission

  annabelle.gagnebien@laregion.fr

Vélo & Mobilités

Département du GARD

CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

VOLET VELO DU SCHEMA DES MOBILITES

04 Créer un réseau d'itinéraires cyclables structurant le territoire départemental

Contact
Aude ARZAILLER | Chargée de mission déplacement I aude.arzailler@gard.fr

04 Créer un réseau d'itinéraires cyclables structurant le territoire départemental

- Le réseau des véloroutes et voies vertes sur le territoire gardois
- Des collèges accessibles à vélo
- Accompagner la réalisation d'aménagements Cyclables pour les déplacements du quotidien
- Développement du pôle vélo À Méjannes-le-Clap
- Soutenir et accompagner la pratique cyclotouristique
- Accompagner la pratique cyclosportive

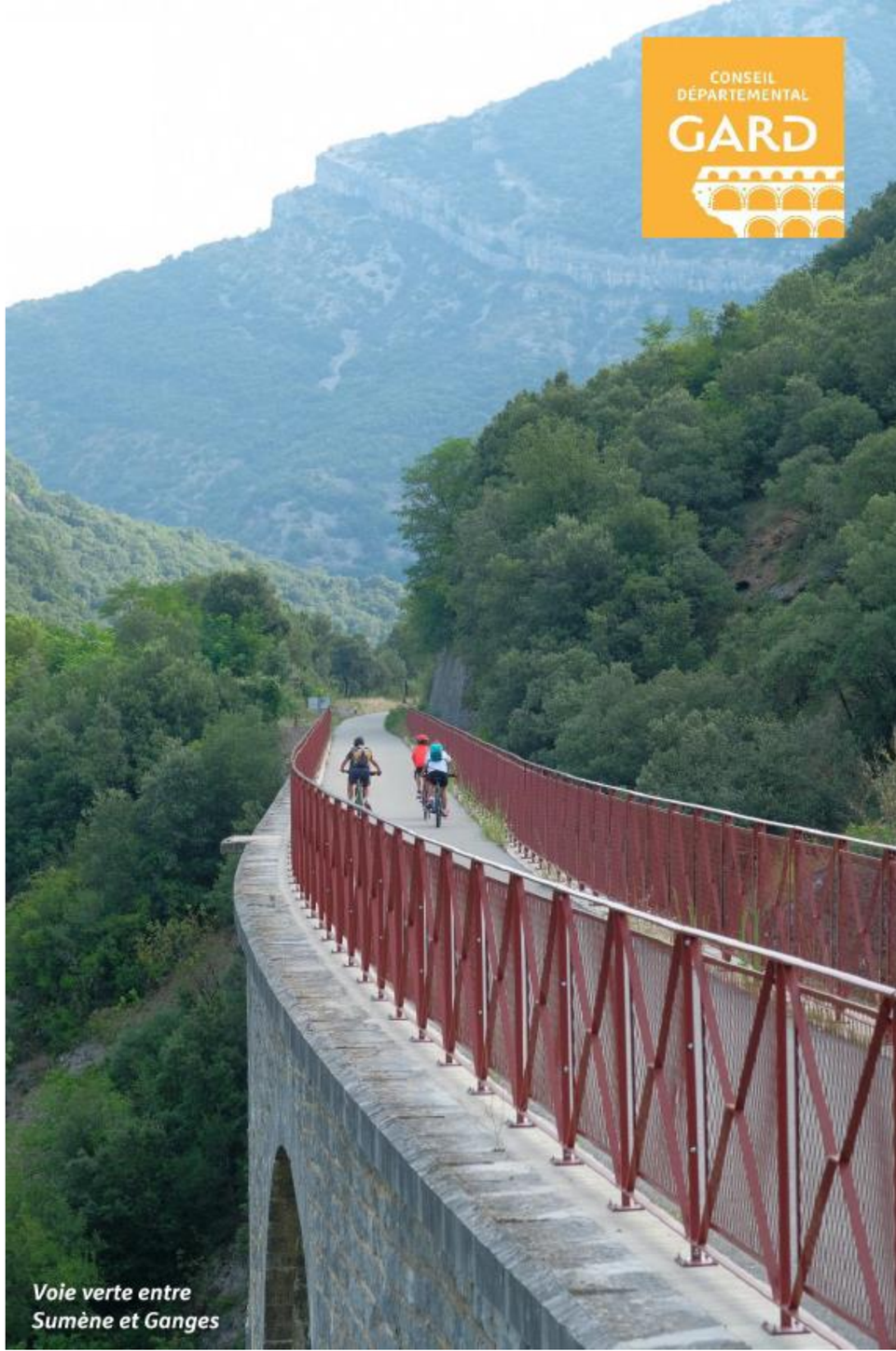

Voie verte entre Sumène et Ganges

04 Créer un réseau d'itinéraires cyclables structurant le territoire départemental

AXE D'INTERVENTION	EXIGENCES TECHNIQUES	PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE				ENTRETIEN
			MOA	TAUX		
Un réseau de véloroutes et voies vertes d'échelle départementale (Schémas Européen, National, Départemental des Véloroutes et Voies vertes)	Conformité au cahier des normes techniques du CD30	Études et travaux	CD30	100%		CD30
		Études et travaux	Autres Moa	50% avec plafonds		
Des collèges accessibles à vélo	Distance au collège ≤ 3 km Aménagements conformes aux recommandations (du CEREMA)	Études préalables	CD30	Études portées par le CD30		
		Réalisation (Études techniques et travaux)	Autres Moa	70% avec plafonds	**Quelle que soit la domanialité des voies empruntées et le type d'aménagement** En fonction des enjeux départementaux identifiés, le plafond des dépenses subventionnables pour les travaux d'ouvrage d'art (passerelle modes actifs,...) pourra être réévalué	Commune ou EPCI sur réseau autre que RD ---------- Sur RD, les charges d'entretien pourront faire l'objet d'une convention spécifique entre les communes, EPCI et CD30
			CD30 peut assurer la Moa dans le cadre de programmes routiers ou en fonction des enjeux identifiés sur le territoire	70%		Sur RD, les charges d'entretien pourront faire l'objet d'une convention spécifique entre les communes, EPCI et CD30
Accompagnement à la réalisation d'aménagements cyclables pour les déplacements du quotidien	Longueur de l'itinéraire ≤ 15 km **intérêt intercommunal (pôles d'échanges multimodaux, pôles d'emploi, lycées,sites touristiques,... - cf. règlement du dispositif de financement)** Aménagements conformes aux recommandations du CEREMA notamment	Études préalables (plan vélo, plan de mobilité modes actifs ,,,)	Autres Moa	40% d'un montant plafonné à 50 000 € HT		
		Réalisation (Études techniques et travaux)	Autres Moa	Autre domanialité: de 10 à 25% avec plafonds Sur RD: de 10 à 50% avec plafonds	En fonction des enjeux départementaux identifiés, le plafond des dépenses subventionnables pour les travaux d'ouvrage d'art (passerelle modes actifs,...) pourra être réévalué	Commune ou EPCI sur réseau autre que RD Sur RD, les charges d'entretien pourront faire l'objet d'une convention spécifique entre les communes, EPCI et CD30
			CD30 peut assurer la Moa dans le cadre de programmes routiers ou en fonction des enjeux identifiés sur le territoire	50%		Sur RD, les charges d'entretien pourront faire l'objet d'une convention spécifique entre les communes, EPCI et CD30
Identifier et promouvoir des itinéraires cyclo touristiques et cyclosportifs	Boucles cyclodécouverte: cf. critères MOB4 § 4.a)	Jalonnement	Autres Moa	50% avec plafond sur le linéaire de RD concernées		Porteur de projet
	Parcours cyclosportifs sur RD		CD30	100%		CD30

PLAFOND DES DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

Voie jalonnée
3 500 € HT/Km

Bande cyclable
75 000 € HT/Km

Chaussée à Voie Centrale Banalisée
100 000 € HT/Km

Piste cyclable
250 000 € HT/Km

Voie verte
350 000 € HT/Km

Ouvrage d'art
500 000 € HT/OA

Le dispositif est limité au dépôt d'un dossier par an et par commune ou groupement de communes pour chaque axe de la politique cyclable- sous réserve des capacités budgétaires du CD30

Exemples de projets subventionnables :

Développer des itinéraires de liaisons entre les véloroutes européennes

Liaisons cyclables de moins de 15km pour desservir un site touristique

Jalonnement de boucles cyclodécouvertes

NB : *La participation financière départementale tiendra compte des autres subventions déjà acquises*
Le montant total des aides de l'ensemble des partenaires ne pourra excéder 80% du montant total HT du projet
En agglomération ce dispositif remplace, pour les aménagements cyclables sur route départementale, le dispositif des Traversées d'Agglomérations (Contrats Territoriaux)

Département du GARD - Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité

Dispositif Petits Aménagements à Vocation Touristique – 4 domaines couverts

Contact : *Bruno JOUVE - Chef de service - bruno.jouve@gard.fr*

1/ **Création, rénovation ou évolution des aires de services et/ou de repos des camping-cars** (Communes ou EPCI uniquement)

2/ **Acquisition de petits équipements touristiques** :
- Favoriser l'attractivité, l'information, la découverte
- Mettre en valeur les sites, points de vue et paysages
- **Favoriser l'usage des déplacements doux dans la découverte des sites touristiques**

3/ **Restauration et/ou valorisation de patrimoines vernaculaires**
- **Favoriser l'itinérance** et la répartition des flux touristiques sur le département
- Découvrir un patrimoine riche, discret et révélateur de l'histoire d'un territoire

Plus d'infos :
https://www.protourismegard.com/porteurs-de-projets/aides-departementales-en-faveur-du-tourisme/

4/ **Création ou rénovation de gîtes collectifs ou d'étapes** :
- Renforcer l'attractivité des hébergements et donc du territoire
- **Favoriser l'itinérance** et la répartition des flux touristiques dans le Gard en complétant le maillage existant
- **Favoriser l'usage des déplacements doux dans la découverte du territoire**
- Encourager la découverte du patrimoine et des richesses du territoire

Gard Tourisme est relais de l'ADEME pour le déploiement du Fond Tourisme Durable, qui s'adresse aux hébergeurs et restaurateurs en vue d'accompagner leur transition écologique.

Dispositif INNOVANT - Reversement du produit des amendes de police

Les communes peuvent bénéficier de ce reversement pour réaliser des **aménagements de sécurisation des déplacements doux** : aménagement de voirie, mise en œuvre de signalisation

Département du GARD - Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité

Dispositif de requalification des Réseaux Locaux d'Espaces Sites et Itinéraires (RLESI) qualifiés multi-pratique "Gard pleine Nature"

Dispositif: Intervention au titre du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

1/ Rénovation ou évolution des points d'entrées des RLESI (Communes ou EPCI uniquement), réalisation d'aménagements structurants (toilettes sèches, aire de services, aires de stationnement etc.).

2/ Garantir une cohérence entre l'offre d'équipements cyclables au regard des RLESI (Signalétique la charte des espaces naturels gardois).

3/ Accompagnement financier à la promotion des RLESI.

Gard Tourisme est relais de la promotion des RLESI pour les collectivités :

- d'une part par la co-édition des cartoguides de la collection des espaces naturels gardois avec les intercommunalités gardoises
- d'autres part par la publication dans l'outil de gestion/promotion Rando Gard sous technologie Geotrek mis à disposition des intercommunalités gardoises

Merci de contacter le Service attractivité et patrimoine naturel (SAPN) du Département pour co-construire le projet et garantir la cohérence entre les différents dispositifs départementaux.